

Délibération n°DEL-16-0490

Projet Toulouse EuroSudOuest - Bilan de la première étape de concertation préalable sur le Plan Guide Urbain

L'an deux mille seize le jeudi trente juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	108
Procurations :	25
Date de convocation :	24 juin 2016

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Comebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND,

	Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, Mme Vincentella DE COMARMOND, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Patrice RODRIGUES	Claude RAYNAL
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Jacques SEBI	Aline FOLTRAN
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Raymond-Roger STRAMARE	Jean-Louis MIEGEVILLE
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Gilles BROQUERE
Mme Dominique FAURE	Bernard SOLERA
Mme Laurence ARRIBAGE	Christophe ALVES
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Franck BIASOTTO
Mme Catherine BLANC	Maxime BOYER
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
Mme Marie DEQUE	Christine ESCOULAN
M. Emilion ESNAULT	Bertrand SERP
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Samir HAJJE	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Françoise RONCATO	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU

Conseillers excusés

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
---------	---------------------

Délibération n° DEL-16-0490

Projet Toulouse EuroSudOuest - Bilan de la première étape de concertation préalable sur le Plan Guide Urbain

Exposé

Toulouse EuroSudOuest est un ambitieux projet associant développement des transports et aménagements urbains autour de la gare Matabiau.

Issu d'une démarche partenariale entre l'État, le Groupe SNCF, la Région, le Département, le SMTC Tisséo et Toulouse Métropole, il répond à trois enjeux majeurs pour le territoire :

- améliorer l'offre de transports et la qualité des échanges en transformant la gare Matabiau et ses espaces d'échanges en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) adapté aux besoins des usagers et à l'augmentation des flux ;
- prolonger le centre historique et l'adapter aux besoins de logements, de bureaux, de commerces et d'équipements à proximité des transports en commun ;
- améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser les liens entre les quartiers.

La mise en œuvre de ce projet est confiée à Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement créée par Toulouse Métropole et la Région, en lien étroit avec les services de Toulouse Métropole et en concertation avec les partenaires du projet.

Après une phase d'études approfondies et d'échanges continus avec les acteurs locaux, les professionnels et les riverains, le projet est soumis à une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation est organisée en deux grandes étapes, en lien avec les deux principaux objectifs du projet :

- une première étape sur le volet urbain, portée par Toulouse Métropole, qui s'est déroulée du mardi 29 mars au mardi 28 juin 2016 ;

Le Plan Guide Urbain, soumis à la première étape de concertation, est le document de référence qui présente et définit l'ensemble des fondamentaux et les premières propositions d'aménagement du projet urbain de Toulouse EuroSudOuest. Son élaboration a été confiée à une équipe conduite par l'architecte urbaniste Joan Busquets.

La mise en œuvre du projet urbain de Toulouse EuroSudOuest se fera dans le cadre d'une opération d'aménagement au titre de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme.

- et une deuxième étape sur le volet transports, portée par les partenaires compétents notamment la SNCF, qui sera organisée ultérieurement.

Cette concertation « réglementaire » s'inscrit dans la continuité des initiatives de concertation « volontaire » (réunions, permanences, Ateliers, ...), engagées par Toulouse Métropole depuis 2012, à l'issue des premières phases d'études.

Associant les partenaires du projet et la maîtrise d'œuvre, les résultats de cette concertation « volontaire », ont été régulièrement intégrés dans le processus d'études de Toulouse EuroSudOuest.

La première étape de concertation préalable, conduite par Europolia, a permis d'associer pendant trois mois les habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées par le Plan Guide Urbain de Toulouse EuroSudOuest.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- présenter les enjeux du projet Toulouse EuroSudOuest, son contexte, ses acteurs et ses composantes urbaine, ferroviaire et multimodale ;
- présenter la composante urbaine du projet Toulouse EuroSudOuest plus en détails sur cette première étape, avec les intentions d'aménagement du Plan Guide Urbain ;
- informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil de la Métropole du 18 février 2016 ont été mises en œuvre :

- information du public par publication dans la presse légale, locale et gratuite, et par affichage légal dans les lieux de concertation,
- mise à disposition d'un dossier de concertation, au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Toulouse au Capitole, dans les Mairies Annexes de Bonnefoy, des Minimes et de la Roseraie, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations ;
- organisation d'une réunion publique associant l'ensemble des partenaires du projet Toulouse EuroSudOuest le jeudi 12 mai 2016 à 18h30 aux Espaces Vanel ;
- actualisation du site Internet dédié au projet Toulouse EuroSudOuest, intégrant le téléchargement du dossier de concertation et le dépôt d'observations numériques à l'adresse www.toulouse-eurosudouest.eu ;
- déploiement d'expositions au siège de Toulouse Métropole, au Capitole, dans les Maisons de la Citoyenneté Nord et Est, à l'Espace Bonnefoy et au siège de Tisséo.

Des moyens supplémentaires ont été déployés à la demande de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, avec :

- la création d'une adresse électronique dédiée à la concertation : concertation@toulouse-eurosudouest.fr ;
- la réalisation et la mise à disposition d'une plaquette de présentation du projet ;
- la tenue d'une permanence d'information au marché nocturne de Belfort le jeudi 26 mai à 17h ;
- la présentation du projet aux associations qui composent le bureau du quartier 1.3 : Les Chalets / Bayard Belfort / Saint Aubin Dupuy, le 25 mai 2016, et à celles qui composent le bureau de quartier 4.1 : Bonnefoy / Roseraie / Grammont, le 17 mai 2016.
- la présentation du projet à la Commission publique du quartier 4.1 : Bonnefoy / Roseraie / Grammont, le 13 juin 2016.

Par ailleurs, le dispositif d'information a été complété, à l'intérieur du Pôle d'Echanges Multimodal de Toulouse Matabiau et dans ses environs, par la mise à disposition d'affiches et d'invitations à la réunion publique chez les commerçants, ainsi que la distribution d'invitations et de plaquettes d'information à la gare Matabiau et à la station de métro Marengo.

Enfin, une information a été diffusée plus largement dans les 37 communes de Toulouse Métropole (mise à disposition d'affiches et d'invitation dans les espaces d'accueil des mairies).

En élargissant le dispositif d'information au-delà du périmètre du Plan Guide Urbain, l'objectif était d'adapter la communication à l'échelle d'un projet à vocation métropolitaine.

Du mardi 29 mars au mardi 28 juin 2016, toutes les parties prenantes (acteurs locaux et régionaux, riverains, usagers et futurs usagers...) ont pu s'informer, échanger avec les porteurs du projet lors de la réunion publique et s'exprimer sur le projet urbain de Toulouse EuroSudOuest.

Le bilan de cette première étape de concertation du projet Toulouse EuroSudOuest figure en annexe de la présente délibération.

S'agissant plus particulièrement du Plan Guide Urbain, objet de la concertation, il ressort de cette première étape de concertation :

- l'envie de voir les quartiers valorisés autour de la gare Matabiau, et d'étendre le périmètre de projet à certains secteurs qui en font la demande,
- une adhésion au principe de mixité programmatique, avec des demandes de précision sur ses conditions de mise en œuvre,
- une ambition métropolitaine partagée à travers l'extension du centre-ville et le développement du Pôle d'Echanges Multimodal de Matabiau,
- des attentes fortes sur le contenu du projet architectural pour à la fois développer des immeubles emblématiques et préserver la qualité patrimoniale des faubourgs,
- un souhait de verdir les quartiers (jardins, arbres...) et d'aménager des espaces publics en lieux de vie,
- un désir de priorisation des transports en commun et de sécurisation des modes doux (piétons, cycles),
- une forte attente du public en matière d'organisation des circulations et des stationnements autour de la gare et une alerte sur les conséquences d'une augmentation du trafic automobile aux abords de la gare Matabiau et dans les quartiers alentours,
- une attention particulière portée à l'impact du projet sur les quartiers aux abords de la gare Matabiau (valeur du foncier) et sur la composition de leur population (respect des équilibres sociaux),
- une volonté de minimiser les nuisances liées aux chantiers.

Les remarques et avis formulés lors de la concertation seront pris en considération par Toulouse Métropole et ses partenaires pour la suite du projet Toulouse EuroSudOuest.

Par ailleurs, et dans la continuité des initiatives mises en place dès les premières phases d'études, l'information et la concertation du public seront poursuivies au fur et à mesure de la définition et de la réalisation du projet Toulouse EuroSudOuest et de l'opération d'aménagement associée (article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme).

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 23 juin 2016,

Vu la délibération du Bureau de Toulouse Métropole du 29 octobre 2015, approuvant l'avenant 3 de la convention cadre d'études partenariales,

Vu la délibération n°DEL-16-0126, approuvant l'ouverture, les objectifs et les modalités de la première étape de concertation préalable du projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain,

Vu l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la tenue de la réunion publique du jeudi 12 mai 2016,

Vu les avis inscrits aux registres de concertation déposés au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Toulouse au Capitole et aux Mairies Annexes des Minimes, de la Roseraie et de Bonnefoy,

Vu les avis déposés sur le site Internet Toulouse EuroSudOuest www.toulouse-eurosudouest.eu,

Vu les avis envoyés à l'adresse électronique dédiée à la concertation concertation@toulouse-eurosudouest.fr,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le bilan de la première étape de concertation préalable du projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De mettre à disposition du public le bilan de concertation annexé et l'ensemble des contributions individuelles et collectives sur le site internet www.toulouse-eurosudouest.eu.

Article 3

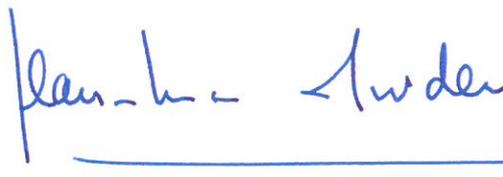
De poursuivre le projet Toulouse EuroSudOuest en tenant compte des éléments recueillis durant la concertation.

Résultat du vote :

Pour	129
Contre	0
Abstentions	4 (Mme BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 06 JUIL. 2016
Reçue à la Préfecture le 08 JUIL. 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,




Jean-Luc MOUDENC